

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT  
JEAN BAPTISTE DE LA SALLE  
<http://www.lasalle-amiens.fr>



DOCUMENT A REMETTRE A Mme Emerelle

[www.avironamiens.cabanova.fr/](http://www.avironamiens.cabanova.fr/)

**AUTORISATION PARENTALE** (à rendre complétée au professeur concerné)

Je soussigné M., Mme .....

Autorise ma fille / fils .....

En classe de ..... à participer aux activités suivantes :

- Aviron\* le mardi 14h45 du collège à 17h30 au collège  
le mercredi 12h45 du collège ou 13.30 au club à 15h45 au club

(\*) Entourer la ou les activités choisies

Date de naissance : /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/

Adresse complète :

Tel fixe : /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/

Tel port Mère : /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/

Tel port Père : /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/

Tel port Rameur : /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/

Adresse mail :

J'autorise le professeur responsable ou l'UNSS à prendre en cas  
d'accident toute mesure dictée par l'urgence OUI / NON

Observations :

**SIGNATURE** :

**ATTESTATION DE NATATION**

M Mme :

Attestent que mon enfant .....

Sait nager 50 mètres

( fournir un diplôme ou attestation)( les 6è seront testés durant les cours EPS)

**Date et signatures :**

**MARDI : 14h45 -17h00 au club ou 17h30 au collège**

- Mon enfant participera à l'entraînement d'aviron du mardi
- Il mangera à la cantine
- Autorisent leur enfant à se rendre au club d'aviron par ses propres moyens même après la cantine
- Autorisent leur enfant à quitter le club à 17h00 et rentrer par ses propres moyens.
- N'autorisent pas leur enfant à faire le trajet seul, il reviendra au collège avec Mme Emerelle

(cocher les cases souhaitées)

**Date et signatures :**

**MERCREDI : 12h45 du collège à 15h30 au club( 16h collège)**

- Mon enfant participera à l'entraînement d'aviron du mercredi
- Il mangera à la cantine : forfait 70 € se renseigner auprès de la comptabilité ( M Sénéchal)
- Autorisent leur enfant à se rendre au club d'aviron par ses propres moyens même après la cantine
- Ne pourra pas quitter après la cantine à 12h45
- Partira du collège à 12h45 avec son professeur
- Autorisent leur enfant à quitter le club à 15h30 et rentrer par ses propres moyens.
- N'autorisent pas leur enfant à quitter seul le club à 15h30, il attendra au club qu'un responsable vienne le chercher.

(cocher les cases souhaitées)

**Date et signatures :**

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT  
JEAN BAPTISTE DE LA SALLE  
<http://www.lasalle-amiens.fr>



**Document à remettre à Mme Emerelle**

### **INSCRIPTION : A remettre complète au professeur de l'activité**

En cas d'intempéries, l'entraînement d'aviron sera annulé ( alerte orange ; orage ; déluge...vérifier la météo et le site du collège L'information sera précisée. Le rameur pourra rentrer chez lui avec autorisation des parents.

### **AUTORISATION annulation d'entraînement**

J'autorise mon enfant :

A quitter l'établissement et à rentrer par ses propres moyens en cas d'entraînement annulé.

**Date Signature**

Un « suivi élève », le jeudi midi de 12h40 à 13h40, permet à l'enfant de s'avancer dans son travail scolaire. Les élèves passeront en priorité à la cantine

### **AUTORISATION : Aide aux devoirs**

J'autorise mon enfant :

A participer à l'aide aux devoirs les jeudis midi de 12h40 à 13h40

**Date Signature**

### **Pour les rameurs UNSS:**

- A) 100€** : Correspondant à 20 € licence scolaire + 80€ licence « partenariat club » prix forfaitaire pour 1 ou 2 entraînements semaine. Les 100€ sont prélevés en 2 fois :
- 40€ pour septembre et octobre et bilan à la Toussaint pour savoir si l'enfant continue l'aviron ou pas et
  - 60 € pour le reste de l'année si votre enfant souhaite poursuivre l'activité ;il s'engage auprès du club et du collège à pratiquer jusqu'en juin le chèque de 60€ sera encaissé en juin  
Si l'enfant arrête après la Toussaint le chèque de 60€ est rendu
  - Le collège s'engage à prendre les bons de réduction « passportculture » du Conseil Régional

### **Pour les rameurs de CLUB**

Ils prendront la licence club ainsi que la licence scolaire à 20€

### **Documents à fournir pour l'inscription :**

- **Les autorisations signées datées (5)**
- **Autorisation parentale**
- **2 Chèques à l'ordre de « l'Association Sportive la Salle »**
- **1 attestation de savoir nager 50 mètres**
- **Pour les rameurs de club ou ceux qui seront invités à s'entraîner durant les vacances scolaires : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron**



- 1 Pour pratiquer l'aviron, l'enfant **DOIT savoir nager 50 Mètres (attestation)**. Les 6è seront testés sur les heures de cours s'ils n'ont pas d'attestation.
- 2 **L'enfant s'engage** à s'entraîner **régulièrement et sérieusement** dès son inscription. En cas d'absence, il devra prévenir le collège ou le professeur d'EPS. Nous comprenons l'impossibilité de se rendre à l'entraînement mais nous sanctionnons d'une heure de colle tout élève n'ayant pas eu le respect de prévenir.
- 3 **Le trajet** est assuré par Mme Emerelle et occasionnellement par un entraîneur du club en cas d'absence de celle-ci. L'enfant peut aussi se rendre directement au club et / ou repartir du club par ses propres moyens avec accord écrit des parents (ce que nous conseillons) Le mercredi le trajet de retour n'est pas assuré
- 4 **Obligatoires : « compétitions d'aviron scolaires »** ( championnat d'Académie et championnat de France sur qualification !) **et Formation jeunes officiels.**
- 5 **Compétitions le week-end** : 1) Régate d'Amiens mi-mars,
- 6 **Passage de diplômes** : carnet de suivi du rameur scolaire, Aviron de « bronze » et « argent » dès les vacances de la Toussaint Quant à « aviron d'or » et « aviron d'or de compétition » si le rameur est licencié en club.
- 7 **La tenue** doit être adaptée à la météo ( la consulter la veille) et les vêtements doivent si possible être moulant au niveau du corps et le dos protégé du froid
- 8 **Les consignes de sécurité** doivent être respectées et le port du gilet de sauvetage n'est pas obligatoire Il permet de rassurer l'enfant qui sait nager Son utilisation ne permettant pas un geste correct
- 9 En cas d'intempéries , l'entraînement d'aviron sera annulé ( alerte orange ; orage ; déluge...vérifier la météo et le site du collège L'information sera précisée. Le rameur pourra rentrer chez lui avec autorisation des parents.
- 10 Il n'y a pas d'entraînement durant les congés scolaires Cependant le club peut proposer au plus sérieux autonomes et assidus la possibilité de pouvoir le faire durant les vacances de la Toussaint Pour les autres congés le club précisera ultérieurement
- 11 Un « **suivi élève** », le jeudi midi de 12h40 à 13h40, permet à l'enfant de s'avancer dans son travail scolaire. Les élèves passeront en priorité à la cantine

**DEBUT DES ENTRAINEMENTS  
DES LE MARDI 18 SEPTEMBRE 2018**

**REUNION D'INFORMATIONS  
LE MARDI 18 septembre 2018  
A 18H30  
DANS LA SALLE DE PERMANENCE**